

Demandes de dérogation mineure

Prenez avis que le Conseil municipal statuera sur les demandes suivantes de dérogation mineure aux règlements de zonage numéro 2013-739 et de lotissement numéro 2013-740 et amendements, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 380, rue Principale, Lachute, le mardi 3 septembre 2024 à 18 h, à savoir :

- Seconde présentation pour le lot 6 442 631 du cadastre du Québec, 279 rue Gougeon, dans la zone Hb-207 afin de :
 - permettre l'implantation d'une remise en cour avant au lieu d'être implantée en cour latérale ou arrière, tel que prescrit par l'article 5.2.1 du Règlement de zonage numéro 2013-739 ;
 - permettre qu'une galerie empiète de 4 mètres dans la marge arrière de 7,50 mètres, au lieu de créer un empiètement maximal de 2 mètres, ou 50 % de la marge prescrite dans la grille de zonage de la zone dans laquelle la propriété est située, la disposition la plus restrictive s'applique, tel que prescrit à l'article 5.2.1 du Règlement de zonage numéro 2013-739 ;
 - permettre qu'une galerie empiète de 3,90 mètres dans la marge arrière de 7,50 mètres, au lieu de créer un empiètement maximal de 2 mètres, ou 50 % de la marge prescrite dans la grille de zonage de la zone dans laquelle la propriété est située, la disposition la plus restrictive s'applique, tel que prescrit à l'article 5.2.1 du Règlement de zonage numéro 2013-739.
- Pour le lot 2 624 925 du cadastre du Québec, 144, rue Lessard, dans la zone Hb-215 afin de :
 - régulariser la largeur à la rue de 15,24 mètres d'un lot sur lequel une propriété bifamiliale est érigée en mode isolé, au lieu d'avoir une largeur minimale de 17 mètres, tel que prévu à la grille de zonage Hb-215 du Règlement de zonage numéro 2013-739.
- Pour le lot 4 861 160 du cadastre du Québec, 695, rue Grace, dans la zone Ha-331 afin de :
 - permettre l'aménagement d'une entrée charretière d'une largeur de 8,80 mètres pour un usage habitation, au lieu d'avoir une largeur maximale de 7 mètres, tel que prévu à la réglementation de zonage.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Le 9 août 2024
(U-2024.46)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière

*The present public notice is given for public consultation to be held for minor variance requests regarding the above properties.
For further information: 450 562-3781, ext. 211.*